



Décision de la cour d'appel délai pour appel

Par **coco367**, le **22/11/2014** à **15:08**

bonjour,

Nous venons d'apprendre par notre avocat et par téléphone que nous avons gagné notre procès jugé en appel suite à un problème de bornage,(délibération le 10 novembre dernier) je souhaiterai savoir à compter de quelle date le délai d'un mois part il ? Est-ce à compter de la date de délibération ou de la date de réception via par l'huissier à notre domicile ?

En vous remerciant beaucoup[smile3]